



L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 9/12/2022

Présent-es : **Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Christophe BAUMGARTEN, Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES ,

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Christophe Baumgarten à Catherine MOULIN

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/72 : Tarif de l'eau – Délibération complétant la DCM 2022/65

M Feringan Conseiller aux décideurs Locaux nous a rappelé que les budgets annexes devraient, de manière impérative, être indépendants à compter du 1^{er} janvier 2023. Or le budget Eau et Assainissement est actuellement en déficit. La dernière augmentation des tarifs de l'eau date de janvier 2006.

Madame la Maire présente un tableau reprenant l'ensemble des opérations d'investissement réalisées ou en cours sur le réseau AEP ces dernières années et détaillant le reste à charge de la collectivité pour chacune d'elles. Le montant total de ces investissements est d'environ 700 000 € depuis 16 ans.

Après une réunion de travail sur le sujet avec M Feringan, ce dernier a défini avec nous l'option optimale d'augmentation des tarifs d'abonnement et de consommation qui permettrait d'équilibrer le budget. Il est donc proposé au conseil municipal d'agir d'une part sur le prix de l'abonnement annuel et d'autre part sur le prix du m³ de l'eau, de la façon suivante à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- **le prix de l'abonnement** passera de 104,24 € à **110,00 € en 2023**
- **le prix du m³ jusqu'à 200 m³** passera de 1,30 € le m³ à **1,40 € le m³ en 2023**
- **le prix du m³ au-delà de 200 m³** passera de 1,04 € le m³ à **1,12 € le m³ en 2023**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide la proposition d'augmentation des tarifs de l'eau complétant la délibération DCM2022/65 du 7 novembre 2022 présentée par Madame la maire.

À Faux la Montagne, le 13 décembre 2022,

La Maire,

C.MOULIN

